

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2024**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- \* Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R143-1 à R143-47 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R162-8 à R165-3 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- \* Vu l'arrêté modifié du ministère de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1ère à la 4ème catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de la 5ème catégorie ;
- \* Vu l'arrêté du 19 novembre 2001 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type J (structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées) ;
- \* Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-01-003 du 1<sup>er</sup> octobre 2016 portant création d'une commission d'arrondissement de Gap pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement «Foyer Albert Borel» émis par la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 03 juillet 2024 ;
- \* Vu l'avis favorable à la réception des travaux objet de la demande d'autorisation de travaux n° AT 005.061.23.P0012 et à la poursuite d'exploitation de l'établissement «Foyer Albert Borel» émis par la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date 03 juillet 2024 ;
- \* Vu l'avis favorable à la réception des travaux objet de la demande d'autorisation de travaux n° AT 005.061.23.P0012 au sein de l'établissement «Foyer Albert Borel» émis par la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public en date 23 juillet 2024 ;
- \* Vu l'avis favorable à la demande de dérogation aux règles de la sécurité incendie portant sur la mise en place d'une alarme générale avec diffuseurs sonores non autonomes dans les locaux des sous-sol émis par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 26 juillet 2024 ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 SEPTEMBRE 2024

La Maire-Adjointe



Transmis en Préfecture le : - 5 SEPT 2024  
Publié ou notifié le : - 5 SEPT 2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>A2024_09_667</b>
Objet :	<b>Poursuite exploitation Foyer Albert Borel</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20240904-A2024_09_667-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	867 o
Nom métier : 005-210500617-20240904-A2024_09_667-AR-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b>	application/pdf	68.6 Ko
Nom original : D_15260.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20240904-A2024_09_667-AR-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 septembre 2024 à 08h50min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 septembre 2024 à 08h50min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 septembre 2024 à 08h50min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 septembre 2024 à 08h55min57s	Reçu par le MI le 2024-09-05